



L'accès aux soins bucco-dentaires est un enjeu de santé publique et Michel Laforcade, Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, a souhaité mobiliser tous les acteurs régionaux* autour d'un plan d'actions couvrant la période 2018-2023.

En juillet 2019, l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine et ses partenaires* ont adopté [un plan régional d'accès aux soins bucco-dentaires](#) devant garantir les conditions d'un accès équitable aux soins bucco-dentaires pour tous les Néo-Aquitains et faciliter la prévention, levier majeur pour modifier les comportements.

- Le contexte en Nouvelle-Aquitaine

Les affections bucco-dentaires sont très fréquentes dans la population néo-aquitaine et la santé bucco-dentaire est souvent délaissée par une partie de la population. Or, ces affections ont un impact sur le système immunitaire, le système respiratoire, les comportements alimentaires et la qualité de vie. Même si des améliorations sont perceptibles depuis 10 ans dans la prise en charge de ces affections, la qualité de cette prise en charge peut varier selon l'état de santé de la personne concernée (personnes âgées, personnes en situation de handicap ou en situation précaire) ou le

territoire géographique.

L'objectif principal du plan d'actions régional en faveur de la santé bucco-dentaire est d'améliorer le parcours de santé bucco-dentaire (prévention, dépistage précoce et soins) pour l'ensemble de la population néo-aquitaine.

Le plan prévoit, en complément des mesures déjà effectives, des mesures renforcées pour les

populations dont l'état de santé bucco-dentaire est le plus dégradé : personne en situation de handicap, de dépendance ou de précarité et personnes souffrant de maladies chroniques (diabète et maladies cardiovasculaires en particulier).

- **Les priorités du plan d'actions**

Le plan d'actions a été élaboré à partir d'actions déjà existantes en Nouvelle-Aquitaine. Un travail de concertation, piloté par l'ARS, a été mené depuis 2018 avec les Conseils régionaux de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine (CRO), l'Union Régionale des Professionnels de Santé chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine (URPS), l'Union française de la Santé Bucco-Dentaire Nouvelle-Aquitaine (UFSBD) et l'UFR des sciences odontologiques de l'Université de Bordeaux.

En Nouvelle-Aquitaine, l'URPS Chirurgiens-dentistes est mobilisée depuis plusieurs années. Parmi les actions préconisées, certaines sont déjà mises en œuvre dans le cadre de l'association Dépendance Handicap Précarité Dentaire en Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec les Conseils Régionaux de l'Ordre, l'UFR d'Odontologie de Bordeaux et l'UFSBD Nouvelle-Aquitaine.

Le plan d'actions comporte plusieurs objectifs opérationnels et des indicateurs de résultats :

- Informer, sensibiliser et mobiliser les professionnels et partenaires institutionnels à la santé bucco-dentaire ;
- Connaître, faire connaître et améliorer l'offre de prévention en Nouvelle-Aquitaine ;
- Renforcer les actions de prévention bucco-dentaire auprès des enfants, des personnes en situation de vulnérabilité, des aidants et des familles ;
- Renforcer l'offre de prévention en santé bucco-dentaire dans les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de dépendance et de handicap ;
- Améliorer la formation des professionnels de santé et des professionnels médico-sociaux ;
- Favoriser la coopération entre les professionnels ;
- Mettre à disposition des professionnels des outils de coordination interprofessionnelle ;
- Connaître les dispositifs d'accès et de soins dentaires et repérer les carences ;
- Construire un maillage territorial visant à renforcer l'accès aux soins dentaires ;
- Renforcer et développer l'accès aux soins dentaires des populations vulnérables ;
- Développer la télémédecine ;

- Agir sur l'accessibilité financière.

Des campagnes de prévention bucco-dentaire seront menées auprès des professionnels de santé et des différents services et des institutions concernés (PMI, établissements scolaires, établissements de santé, établissements médico-sociaux, etc). Des formations seront proposées pour l'accueil des publics fragiles. La communication spécifique relative aux nouvelles modalités de la mise en œuvre du zéro reste à charge sera réalisée par l'Assurance Maladie partenaire du plan. Enfin, le développement de la télémédecine en matière de santé bucco-dentaire sera encouragé, en s'appuyant sur les dispositifs déjà existants permettant le repérage et le diagnostic.

Par ailleurs, l'accord signé en 2018 par le Ministère, la Confédération nationale des syndicats dentaires (CNSD) et l'Union dentaire (UD) marque un engagement fort de la profession pour lutter contre le renoncement aux soins prothétiques qui touche 17 % de la population. Chaque assuré devrait, à terme, pouvoir accéder à une offre de soins dentaires prothétiques intégralement remboursés par l'Assurance maladie et les organismes complémentaires, sans aucun reste à charge.

La mise en place de l'offre sans reste à charge débutera dès 2020 et sera totalement accessible pour l'ensemble des actes concernés, au 1^{er} janvier 2021.

**L'Assurance maladie, l'Université de Bordeaux, l'Ordre national des chirurgiens-dentistes, l'URPS chirurgiens-dentistes, l'Union française de la santé bucco-dentaire, la FHF Nouvelle-Aquitaine, la FHP, la Fédération Nationale Avenir et Qualité de vie des Personnes Agées, Nexem, Synerpa, la Conférence régionale de santé et de l'autonomie.*